



11 avril 2017

**Héritage industriel de l'ère de l'aluminium à Chippis**  
**Résultats des investigations complémentaires**

**(IVS).- Alors qu'un assainissement de grande ampleur est en cours dans le périmètre des anciennes usines d'électrolyse de l'aluminium à Chippis, des investigations complémentaires ont révélé une pollution des sols en zone habitée. D'anciennes dépositions atmosphériques sont à l'origine de cette pollution des sols. Si le fluor ne pose plus de problème au niveau de la couche superficielle du sol, il n'en est pas de même pour les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) qui présentent des valeurs anormalement élevées sans toutefois dépasser les valeurs d'assainissement. Il n'est pas prévu d'inscrire les surfaces concernées au cadastre des sites pollués.**

En parallèle à l'assainissement de grande ampleur du sous-sol des anciennes usines d'aluminium, des investigations ont été menées dans le village de Chippis, par l'entreprise Metallwerke Refonda AG sur demande du Service de la protection de l'environnement (SPE). Cette requête avait pour buts, d'une part de délimiter les zones de remblais constitués de déchets de production et en évaluer l'impact pour les eaux souterraines, et d'autre part, d'estimer les atteintes portées aux sols en lien avec les anciennes dépositions atmosphériques.

Les investigations relatives aux remblais ont été menées en 2016 et attestent la présence de déchets fluorés à des emplacements bien délimités. Le principal remblai pollué sera assaini aux frais des successeurs juridiques de la Société anonyme pour l'industrie de l'aluminium (AIAG), industrie ayant produit de l'aluminium dès 1908 à Chippis. La surveillance des sols a été réalisée dès février 2017 et porte sur un périmètre bien plus large.

Dans la région concernée, la couche superficielle de sol ne présente plus d'anomalie liée aux anciennes dépositions de fluor mais révèle en revanche une pollution aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) liée à des dépositions atmosphériques provenant d'un type spécifique d'électrolyse de l'aluminium exploité, en Valais, uniquement à Chippis, entre le milieu des années 1940 et le milieu des années 1980. L'ensemble du village de Chippis et du quartier Sous-Géronde à Sierre est concerné par ces traces de pollution. Les teneurs en HAP dans les sols analysés étant inférieures à la valeur d'assainissement, il n'est pas prévu d'inscrire les surfaces concernées au cadastre des sites pollués, mais d'informer la population des mesures à prendre pour limiter l'exposition à ces polluants. Les habitants et propriétaires concernés ont été informés par courrier détaillé. Ils pourront par ailleurs s'annoncer avant le 31 mai 2017 auprès du SPE pour un contrôle de la teneur en HAP du sol de leur jardin. Les frais y relatifs sont mis à charge de Metallwerke Refonda AG.

Les HAP sont des polluants organiques persistants qui se forment lors de combustions incomplètes de substances organiques. Ils s'accumulent dans le corps humain principalement par le biais de l'alimentation, par exemple en mangeant de la viande grillée sur le feu, mais également par le biais des particules fines qui polluent l'air que nous respirons. Plus d'informations se trouvent sur la page du site de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) dédiée aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

**Personne de contact:**

**Joël Rossier, chef du Service de la protection de l'environnement, 027 606 31 55**

**Contact pour la population concernée:**

**spe-hap@admin.vs.ch - 027 606 31 50**